



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090617

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

***Musée des Beaux-Arts. Exposition Eloge de Bordeaux,
Trésors d'une collection. Partenariats. Dépôt-vente.
Conventions. Signature. Produits dérivés. Tarifs.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux va présenter à la galerie des Beaux-Arts, du 3 décembre 2009 au 14 mars 2010, une exposition consacrée à la collection de Monsieur Daniel Thierry.

Cette exposition de plus de 100 peintures, dessins et estampes offrira un large panorama de la vie artistique bordelaise, de l'époque de Gabriel, Joseph Vernet, Lacour ou Victor Louis à celle de Marquet, Lhote, Jean Dupas et Georges de Sonnevile.

A cette occasion, les éditions l'Horizon Chimérique ont édité un catalogue intitulé « Eloge de Bordeaux, Trésors d'une collection » au prix public de 30 euros. Le musée des Beaux-Arts propose d'en acheter 150 exemplaires pour les dons et échanges, et d'en prendre 200 exemplaires en dépôt-vente, avec une clause de réassortiment. La remise sera de 28 % sur le prix de vente.

Vu l'intérêt de cette exposition, l'Office de Tourisme de Bordeaux propose d'intégrer la visite de l'exposition dans son circuit de visites commentées et de présenter dans ses locaux une vitrine consacrée à l'exposition pendant toute sa durée. Les visiteurs se présentant dans ce cadre bénéficieront d'une entrée gratuite à cette exposition.

De même, France Bleu Gironde souhaite participer à la promotion de cette exposition.

Trois conventions ont donc été établies entre la Ville de Bordeaux, les éditions l'Horizon Chimérique, l'Office de Tourisme de Bordeaux, et France Bleu Gironde.

Pendant l'exposition, des cartes postales (6 modèles en 350 exemplaires) seront proposées à la vente au prix de 0.50 euros, ainsi que 40 affiches 120 x 176 au prix de 5 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer ces conventions,
- à appliquer ces tarifs.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de dépôt-vente

Exposition « Daniel Thierry.

Eloge de Bordeaux, trésors d'une

collection » - Catalogues

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, autorisé aux fins des présentes par délibération.....
en date du.....
reçue en préfecture le.....
appelée ci-après « Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts »
d'une part,

Et :

Les éditions « l'Horizon Chimérique », 34 rue Bouffard, 33000 Bordeaux, représentées par son directeur, Monsieur Jacques Sargos
appelées ci-après « l'Horizon Chimérique »
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Daniel Thierry. Eloge de Bordeaux, trésors d'une collection », du 03 décembre 2009 au 14 mars 2010.
A cette occasion, un livre consacré à la collection Daniel Thierry va être édité par les éditions L'Horizon Chimérique.

ARTICLE I : Objet de la convention

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts propose aux éditions « l'Horizon Chimérique » d'acheter 150 exemplaires du livre « Eloge de Bordeaux, Trésors d'une collection » pour ses dons et échanges, et de prendre 200 exemplaires en dépôt vente.

ARTICLE II : Modalités

Le prix de vente public des ouvrages est fixé à : 30 euros (Trente euros)

Le prix d'achat par le Musée des Beaux-Arts est fixé par une remise de 28 % sur le prix de vente public de ces ouvrages.

Les trois cent cinquante exemplaires du livre seront livrés franco au Musée des Beaux-Arts.

Pour le dépôt vente, il est convenu que la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts ne paiera à la fin de l'exposition que le nombre d'exemplaires réellement vendus, à partir d'un décompte effectué par la ville de Bordeaux-musée des beaux arts. Les exemplaires invendus seront retournés aux éditions l'Horizon Chimérique, à l'exception d'un lot de 30 catalogues qui resteront en dépôt- vente pour une durée d'un (1) an, aux mêmes conditions.

ARTICLE III : Réassortiment

Au cas où tous les exemplaires seraient vendus par le Musée des Beaux-Arts, l'Horizon Chimérique s'engage à fournir des exemplaires supplémentaires (par tranche de 50), port payé, suivant les stocks disponibles.
Ces quantités s'ajouteront aux stocks de dépôt-vente pour le calcul des sommes dues.

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue pour durer jusqu'à la fin de l'exposition, avec une possibilité de prolongation, telle que prévue à l'article II. Ensuite, chaque éventuelle reconduction se fera après accord des deux parties.
La présente convention pourra être résiliée, de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai d'un (1) mois.
La Ville de Bordeaux se réserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tous motifs d'intérêt général.

ARTICLE V : Modifications

Toutes les modifications à la présente convention feront l'objet d'un avenant négocié et accepté par les deux parties.

ARTICLE VI : Litiges

Tous les litiges seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Election de domicile

Pour la présente, il est fait élection de domicile :
- pour la Ville de Bordeaux - Musée des Beaux-Arts, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex
- pour l'Horizon Chimérique, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires
A Bordeaux, le

P/O les éditions L'Horizon Chimérique Le Directeur, Jacques SARGOS	P/O La Ville de Bordeaux Le Maire, Alain JUPPE
--	--

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME

Exposition « Daniel Thierry. Eloge de Bordeaux, trésors d'une collection »

Entre :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération.....
en date du.....
reçue en préfecture le.....
appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'une part,

Et :

L'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet, 33000 Bordeaux, représenté par Monsieur Stéphan Delaux , son Président.
appelé ci-après « Office de tourisme de Bordeaux»
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « Daniel Thierry. Eloge de Bordeaux, Trésors d'une collection », à la Galerie des Beaux-Arts, du 03 décembre 2009 au 14 mars 2010.

Vu l'intérêt de cette exposition, l'Office de Tourisme de Bordeaux souhaite apporter son soutien au Musée des Beaux-Arts et propose un partenariat.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et les obligations de l'Office de Tourisme de Bordeaux et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

ARTICLE II : Engagement de l'Office de tourisme de Bordeaux

L'Office de Tourisme de Bordeaux organise des visites de Bordeaux, et propose d'associer l'exposition « Eloge de Bordeaux » dans le circuit de ces visites.

L'office de Tourisme de Bordeaux propose d'installer dans ses locaux, une vitrine de présentation de l'exposition « Eloge de Bordeaux »

Dans la mesure du possible, l'Office de Tourisme de Bordeaux fera apparaître le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts sur tous ses documents de communication internes ou externes faisant état de ce partenariat.

ARTICLE III : Engagement de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage à laisser entrer gratuitement les groupes de visiteurs venant de l'Office de Tourisme de Bordeaux, accompagnés de leur guide conférencier.

Dans la mesure du possible, le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux fera apparaître le logo de l'Office de Tourisme sur des documents de communication, et dans la Galerie des Beaux-Arts.

ARTICLE IV : Durée ; Annulation

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition « Eloge de Bordeaux ».
Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.
Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE V : Contentieux

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VI : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- pour l'Office de Tourisme de Bordeaux, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires
A Bordeaux, le

P/O L'Office du Tourisme de Bordeaux Le Président, Stéphan DELAUX	P/O La Ville de Bordeaux Le Maire, Alain JUPPE
---	--

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FRANCE BLEU GIRONDE

Exposition « Daniel Thierry. Eloge de Bordeaux, trésors d'une collection »

Entre les soussignés :

La Ville de BORDEAUX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, dûment habilité aux fins des présentes par délibération municipale
en date du
reçue en préfecture le
appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »
d'une part,

Et :

FRANCE BLEU GIRONDE, 95 rue Judaïque, 33000 Bordeaux, représentée par sa Directrice,
Madame Odile Rabault.
appelée ci-après « France Bleu Gironde »
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Préambule_:

La Ville de Bordeaux – Musée des Beaux-Arts organise une grande exposition intitulée : « Daniel Thierry. Eloge de Bordeaux, trésors d'une collection » à la Galerie des Beaux-Arts, du 03 décembre 2009 au 14 mars 2010.
France Bleu Gironde a souhaité s'associer à cette exposition en proposant un partenariat.

ARTICLE I : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements de France Bleu Gironde et de la Ville de Bordeaux -Musée des Beaux-Arts dans le cadre de la présentation de l'exposition.

ARTICLE II : Engagements de FRANCE BLEU GIRONDE

France Bleu Gironde s'engage :

- A réaliser un reportage sur l'exposition « Eloge de Bordeaux » pour le rendez-vous « Comme si vous y étiez » suivi d'une visite organisée par l'Office de Tourisme de Bordeaux.

Date prévue : décembre.

- A consacrer 2 chroniques à l'exposition « Eloge de Bordeaux » dans le rendez-vous d'Yves Simone le week-end à 16h45.

Date prévue : **janvier.**

- A consacrer 2 chroniques à l'exposition « Eloge de Bordeaux » dans « le rendez-vous couleur pays » diffusé à 11h45 et 16h15 en semaine.

Dates prévues : « **rendez vous** » en fin janvier sur la conférence de Jacques Sargos et « **rendez vous** » fin février avec un héritier de Georges de Sonnevile.

- A organiser un jeu/concours autour de l'exposition, dont les gagnants gagneront une entrée gratuite à l'exposition (50 au total).

Date prévue : **février**

- A reproduire le logo de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts sur ses documents internes ou externes faisant état de ce partenariat

ARTICLE III : Engagements de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts

La Ville de Bordeaux–Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A reproduire le logo de France Bleu Gironde sur l'ensemble des moyens de communication hors affiche (cartons d'invitation, l'agenda, le journal de l'exposition, les kakémonos dans l'exposition).

- A placer à l'entrée de l'exposition (extérieur) une flamme France bleu Gironde.

- A laisser communiquer France Bleu Gironde sur son partenariat dans tous ses documents internes et externes.

La Ville de Bordeaux–Musée des Beaux-Arts s'engage à fournir à France Bleu Gironde pour les gagnants du jeu/concours, cinquante (50) entrées gratuites (contre-marques avec le logo de France Bleu Gironde, à échanger à l'entrée de l'exposition) pour l'exposition « Eloge de Bordeaux ».

ARTICLE IV : Durée

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition au Musée des Beaux-Arts de Bordeaux.

ARTICLE V : Résiliation

En cas de non respect par l'une ou l'autre des parties de tout ou partie de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit après un délai d'un (1) mois suivant l'envoi par l'autre partie d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE VI : Litiges et Contentieux

La présente Convention est soumise à la loi française.

Tous les litiges auxquels la présente Convention pourra donner lieu, seront soumis aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

ARTICLE VII : Elections de domicile

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux–Musée des Beaux Arts, en l'hôtel de ville, place Pey-Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- pour FRANCE BLEU GIRONDE, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires originaux,
A Bordeaux, le

Pour FRANCE BLEU GIRONDE La Directrice, Madame Odile Rabault	Pour la Ville de BORDEAUX Le Maire, Monsieur Alain JUPPE
--	--